



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

Les membres du Conseil Municipal du Plessis-Grammoire, légalement convoqués à 20h30 par M. le Maire le 17 septembre 2021, se sont réunis au lieu habituel de ses séances le 23 septembre 2021 à 20h30, sous la présidence de Philippe ABELLARD, Maire.

Nombre de membres : - composant le Conseil : 19 - en exercice : 19

Étaient présents :

À l'ouverture de la séance :

BLANCHARD Bernadette, CADEAU Jean-Louis, BODINIER Élodie, GOMEZ Ludovic, Adjointes.

FOURNIER Denis, SIENISKI Danièle, BOUGET Steeve, NORMAND Valérie, MORINIERE Luc CLOCHARD Nathalie, HANDORIN Pascal, BOHN Bruno, GUITTET Christophe, Conseillers Municipaux.

Étaient excusés :

À l'ouverture de la séance :

LEMOINE Bernadette, PELE Laurent, JURET Didier, MAROT Louna, ESTIMA Magali, conseillers municipaux,

AVAIT DONNÉ POUVOIR DE VOTER EN SON NOM :

<u>Nom du mandant</u>		<u>Nom du mandataire</u>
LEMOINE Bernadette	à	CADEAU Jean-Louis
PELE Laurent	à	BLANCHARD Bernadette
MAROT Louna	à	SIENISKI Danièle
ESTIMA Magali	à	ABELLARD Philippe

Secrétaire : **BOHN Bruno**

M. le Maire demande s'il y a des remarques ou des questions sur le procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2021. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

FINANCES

1. Projet d'aménagement de la médiathèque dans l'ancienne boulangerie située 3 place du Mail : demande de l'aide départementale au titre du dispositif de soutien financier aux investissements des communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve** le projet d'aménagement de la médiathèque dans le local situé 5 place du Mail, d'un montant global estimé à 376 783 € HT.
- **décide** de demander le montant maximum de la demande d'aide financière du Département de Maine-et-Loire dans le cadre du dispositif de soutien aux investissements des communes.
- **autorise** le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette demande.

AFFAIRES FONCIERES

2. Acquisition de 400 m² de la parcelle cadastrée section AA n°53 située 14 rue Toussaint Hodée à Mme Annick LEBRETON.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve** l'acquisition auprès de Mme Annick LEBRETON de 400 m² de la parcelle cadastrée section AA n°53 située 14 rue Toussaint Hodée au prix de 20 000 euros, plus les frais de bornage.
- **autorise** le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié, ainsi que toutes les pièces qui en seraient le préalable ou la conséquence.
- **dit** que la dépense est prévue au budget principal de l'exercice 2021.

3. Cession de parcelle cadastrée section ZA n°230 d'une superficie de 179 m² située « Le Bois Lambert » à M. William BOUILLE.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve** la cession à M. William BOUILLE la parcelle cadastrée ZA n°230 d'une superficie de 179 m² située « Le Bois LAMBERT » pour un prix total de 484 € (quatre cent quatre-vingt quatre euros).
- **autorise** M. le Maire, ou son représentant, à signer l'acte afférent à ladite cession et signer toutes les pièces qui en seraient le préalable ou la conséquence.

4. Cession de parcelle cadastrée section ZC n°434 d'une superficie de 294 m² à située « Le Clos de la Lampe » à M. Arnaud BERGOUGNOUX.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve** la cession à M. Arnaud BERGOUGNOUX la parcelle cadastrée ZC n°434 d'une superficie de 294 m² située au Clos de la Lampe pour un prix total de 2056 € (deux mille cinquante six euros).
- **autorise** M. le Maire, ou son représentant, à signer l'acte afférent à ladite cession et signer toutes les pièces qui en seraient le préalable ou la conséquence.

VOIRIE

5. Dénomination des voies desservant le lotissement « Les Maugarderies II ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de dénommer les voies de la manière suivante et telles que présentées sur le plan :

- Rue Simone VEIL
- Impasse Simone VEIL
- Rue Joséphine BAKER.

ENVIRONNEMENT

6. Présentation du rapport annuel 2020 d'Angers Loire Métropole sur le service public de prévention et de gestion des déchets.

Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel 2020 de la communauté urbaine Angers Loire Métropole sur le service public de prévention et de gestion des déchets.

7. Installations classées – Enquête publique – SAS Triade Electronique: avis du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- émet un avis favorable à la demande la SAS Triade Électrique situe parc d'activités d'Angers-Est – pôle 49 - 32 boulevard de la Chanterie à VERRIERES EN ANJOU à obtenir l'autorisation relative au projet d'extension et à la demande d'anticipation de certains travaux avant l'obtention de l'autorisation environnementale.

FINANCES

8. Instauration d'une tarification sociale pour les tarifs de la restauration scolaire à compter du 1^{er} octobre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide d'instaurer une tarification sociale à compter du 1^{er} octobre 2021 pour une durée de trois ans pour le restaurant scolaire et fixe les tarifs comme suit :

QUOTIENT FAMILIAL	COMMUNE	HORS COMMUNE
<= 336	1,00 €	1,00 €
337 à 500	3,18 €	3,28 €
501 à 800	3,35 €	3,46 €
801 à 1 200	3,54 €	3,64 €
1 201 à 1 700	3,71 €	3,83 €
>= 1701	3,88 €	4,03 €
Participation enfants allergiques apportant leur repas	1,82 €	1,89 €
Repas adulte	5,07 €	
Repas adulte visiteur	6,36 €	
Présence mais pas de réservation	Forfait : 0,50 € en plus du barème ci-dessus	
Tarif 1 ^{er} jour d'absence	Application des tarifs selon les barèmes ci-dessus	

- **approuve** la convention triennale à conclure avec l'Etat.
- **autorise** M. le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.
- **dit** que les recettes seront encaissées au budget de l'exercice correspondant.
- **dit** que les tarifs pour les services périscolaires (accueil périscolaire), les modalités de recouvrement, les conditions particulières et les modalités d'inscription restent les mêmes que celles prévues par la délibération n°1 du conseil municipal du 27 juin 2019.

QUESTIONS DIVERSES

Arrêtés pris par délégation.

M. le Maire rend compte aux élus des arrêtés pris en vertu de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T.

DATE	N°	OBJET
23/07/21	2021-32	Contrat maintenance assistance avec la société SAGE
23/07/21	2021-33	Convention Ecopass Air Liquide pour poste à souder
04/08/21	2021-34	Régie de recettes et d'avances "Jeunesse" - annule et remplace le n° 2020-16 du 09/07/2020
08/09/21	2021-35	Convention de prêt de matériel de projection pour cinéma en plein air école -11/09/2021
08/09/21	2021-36	Avenant n° 1 prolongation étude Mission de diagnostic et de maîtrise d'œuvre pour la réfection de la toiture des transepts de l'Eglise St Etienne
10/09/21	2021-37	Avenant n°4 au contrat de maintenance matériel de sécurité incendie avec la société Extincteurs angevins
10/09/21	2021-38	Convention entre la commune et le SIEML pour une étude d'aide à la décision
14/09/21	2021-39	Convention installation de conteneur destiné à la collecte de vêtements sur le domaine public

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

Fait le 24 septembre 2021,

Secrétaire de Séance
Bruno BOHN

Le Maire,
Philippe ABELLARD

